

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 21 mars 2005**

**Présents**

David ABIKER, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.  
Claire LIOT, Gwenolé BUCK, Alice ROBERT, Pascal ACHARD, Patrick GENEVAUX, Natacha FILIPPI, Etienne MANGEOT, John Alexander GARCIA CAYCEDO.

**Absents ou excusés**

Frank BARON.

**Assistaient à la séance**

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Melle Gaëlle COUTANT	directrice de la communication,
M. Michel GARDETTE	directeur de la bibliothèque,
Melle Cécile LECLAIR	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité.

\*  
\*   \*  
\*

- |       |   |       |
|-------|---|-------|
| I.    | Election des présidents enseignant et étudiant.   | p. 3  |
| II.   | Election des membres de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles.                                  | p. 6  |
| III.  | Programme de travail et constitution des groupes de travail.  | p. 7  |
| IV.   | Conventions avec l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne et avec l'Université Robert-Schuman de Strasbourg.                                      | p. 8  |
| V.    | Evolutions de la mention « Gestion des ressources humaines » du master de Sciences Po.  | p. 9  |
| VI.   | Information sur le projet conjoint de Sciences Po et de la Documentation française de préparation en ligne aux épreuves d'entrée à Sciences Po. | p. 11 |
| VII.  | Information sur les relations de Sciences Po avec l'Université Pierre et Marie-Curie (Paris 6) et avec l'ENS-Ulm.                               | p. 15 |
| VIII. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 novembre 2004 et du procès-verbal provisoire de la séance du 6 décembre 2004.           | p. 17 |
| IX.   | Echange d'informations sur des questions diverses.  | p. 17 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL

de la séance du 21 mars 2005

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence provisoire de Laurent BIGORGNE, jusqu'à l'élection du président de la Commission paritaire. Il tient à insister sur l'importance des instances que sont la Commission paritaire et le Conseil de direction, et rappelle que la Commission paritaire joue un rôle régulateur essentiel dans la vie de l'IEP de Paris. La Commission paritaire a à connaître du contenu pédagogique des cursus de l'IEP et du bon fonctionnement de la vie associative et de l'exercice des libertés politiques syndicales et culturelles à l'IEP. Pendant l'année, la Commission recevra plusieurs associations pour un bilan moral et financier de leur activité. Il s'agit des associations dites permanentes qui organisent un certain nombre d'événements dans Sciences Po et rendent nombre de services aux élèves : le Bureau des Elèves, le Bureau des Arts, l'Association sportive, la Junior entreprise de Sciences Po et le Ciné-Club. Ces associations ont un statut particulier qui fait qu'elles n'ont pas à réclamer chaque année le suffrage des élèves pour leur reconnaissance. Cette dernière passe par un examen attentif de leur activité par la Commission paritaire. D'autres associations ont un statut spécifique, comme les groupements syndicaux, dont la reconnaissance vient des résultats qu'ils obtiennent lors des élections étudiantes. Les autres associations obtiennent leur reconnaissance par l'obtention d'un certain nombre de signatures lors de la procédure de reconnaissance des associations.

Enfin, la Commission paritaire se réunit pour des motifs plus exceptionnels : chaque année, une séance de la Commission paritaire est consacrée à la procédure de reconnaissance des associations. Très exceptionnellement, une émanation de la Commission paritaire, la sous-commission des libertés politiques et syndicales, peut être saisie par un groupement ou par un élève en cas de dérapage dans le fonctionnement des libertés politiques et syndicales à l'Institut ou en cas de fonctionnement problématique pour l'ordre public à Sciences Po de tel ou tel groupement syndical ou association, reconnu ou non.

Le travail régulier accompli par la Commission paritaire est préparé par d'autres instances plus informelles mais importantes, les groupes de travail communs du Conseil de direction et de la Commission paritaire. La direction vient de faire partir la liste de tous les groupes qui seront organisés dans le mois à venir, par exemple pour accompagner le processus continu d'adaptation des formations, à travers le groupe sur l'évolution des scolarités. D'autres groupes de travail s'occupent de l'aide sociale, de la vie associative ou des 1<sup>ers</sup> cycles. Ces groupes ont vocation à porter les textes et les réformes à l'intérieur de l'Institut. Ils ont aussi pour mission d'attirer l'attention sur certains problèmes, par exemple la charge de travail des étudiants au sein du master de Sciences Po.

Laurent BIGORGNE propose de faire un tour de table pour que chaque personne siégeant à la Commission paritaire se présente. Il indique qu'il est directeur des études et de la scolarité et que son assistante, Isabelle HOMONT, et lui-même forment le secrétariat des différents conseils. Pour tout ce qui a trait au fonctionnement de la Commission paritaire et des groupes de travail et aux questions que certains pourraient se poser, Isabelle HOMONT et lui-même forment la première ligne des interlocuteurs des élus de la Commission.

Les élus enseignants, les élus étudiants et les membres de la direction siégeant à la Commission paritaire se présentent.

Laurent BIGORGNE propose de passer à l'élection des présidents enseignant et étudiant de la Commission paritaire, avant de céder la présidence au nouveau président enseignant une fois qu'il sera élu.

## **I. ELECTION DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT**

Laurent BIGORGNE indique que la présidence de la Commission paritaire est tournante : une séance sur deux est présidée par le président enseignant et une séance sur deux par le président étudiant. L'an dernier, David ABIKER était président enseignant et Domitien DETRIE président étudiant. La Commission paritaire formant un tout, cette élection se fait avec un collège unique, en suivant la règle du scrutin majoritaire à deux tours. Il propose de commencer par l'élection du président enseignant. Au nom de la direction de Sciences Po, il demande à David ABIKER s'il accepte de présenter à nouveau sa candidature. Il ajoute que n'importe quel autre élu enseignant peut également être candidat à cette élection.

### **- Election du président enseignant**

David ABIKER présente à nouveau sa candidature, en rappelant son attachement à Sciences Po et à la Commission paritaire. Il ajoute qu'il a été élu pour la première fois l'année dernière et qu'il serait heureux d'être réélu président.

Laurent BIGORGNE demande si un autre membre du collège enseignant souhaite présenter sa candidature. Constatant que ce n'est pas le cas, il demande si David ABIKER peut être considéré comme reconduit dans cette fonction

Philippe BRAUD rappelle une phrase de Tocqueville disant que le respect des formes est extrêmement important dans un société démocratique. Il pense que chaque fois qu'il est question d'une élection, il est très important qu'il y ait un vote à bulletins secrets.

*Vote :*

David ABIKER est réélu président enseignant avec 13 voix pour et 2 abstentions.

Laurent BIGORGNE le félicite et lui passe la présidence du reste de la séance.

David ABIKER remercie les membres de la Commission paritaire et propose de passer à l'élection du président étudiant. Il demande aux candidats de se présenter.

### **- Election du président étudiant**

Gwenolé BUCK indique qu'il présente sa candidature pour deux raisons. La première est que l'UNEF a toujours attaché une grande importance à la Commission paritaire, instance qui permet un débat très libre et constructif, ce qui est en accord avec l'idée que l'UNEF se fait du dialogue social. L'UNEF a toujours tenu à cultiver un syndicalisme de proposition et non de pure opposition, dont le but est d'avancer le plus possible vers l'amélioration du service public de l'enseignement supérieur à Sciences Po, seul capable d'assurer une vraie égalité entre les étudiants, ainsi que vers une plus grande autonomie matérielle et intellectuelle des étudiants. L'UNEF a démontré qu'elle est prête à travailler sérieusement dans l'intérêt des étudiants, notamment par sa grande assiduité en groupe de travail, et elle s'engage à maintenir cette assiduité cette année. Il ajoute que ce « label de qualité » UNEF devrait rassurer tous ceux qui le voient pour la première fois aujourd'hui. Etudiant en 2<sup>ème</sup> année, il est élu pour la première fois dans une instance de Sciences Po, mais il a déjà participé à de nombreux groupes de travail. Il ne se présente pas seulement en tant qu'individu mais en tant que représentant d'une force syndicale qui a toujours eu une forte présence au sein de la Commission paritaire. Il s'appuie aussi sur d'anciens élus, comme Domitien DETRIE, qui lui font partager leur connaissance approfondie des rouages et des dossiers qu'il faudra traiter cette année. Il ajoute que l'UNEF a l'ambition de représenter tous les étudiants de Sciences Po, y compris les élèves des 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés. Sa candidature est à la fois individuelle et collective, puisqu'elle s'appuie sur un fort succès électoral. En janvier, 43% des suffrages exprimés se sont portés sur l'UNEF, qui réalise le même score que l'année dernière bien qu'elle ait été concurrencée par une liste supplémentaire. Il y voit la confirmation que le travail fourni par les élus de l'UNEF a répondu aux attentes des étudiants de Sciences Po, qui souhaitent que l'UNEF poursuive dans la même voie. La présidence étudiante est plus qu'un poste symbolique, puisqu'elle permet aussi à son détenteur de siéger dans des commissions importantes comme la commission d'attribution de l'aide sociale, que l'UNEF juge particulièrement

importante. Grâce au système de redistribution sociale de Sciences Po, un certain nombre d'inégalités sont gommées, mais il faut faire attention à ce que les bourses arrivent toujours au bon endroit et à ce qu'un certain nombre d'étudiants ne soient pas exclus de l'aide sociale pour des raisons formelles. C'est d'autant plus important que l'UNEF, malgré son succès électoral, a perdu cette année la vice-présidence étudiante du Conseil de direction au profit d'un syndicat étudiant qui n'a pas dépassé 11% des suffrages exprimés. Les étudiants risquent de ne plus être représentés par les élus qu'ils ont choisis. Le choix des étudiants s'est également porté sur un programme et sur des valeurs que l'UNEF défend et qu'il souhaite continuer à défendre au sein de la Commission paritaire s'il est élu président : l'égalité des chances, la démocratisation de l'accès à Sciences Po, le service public d'éducation, l'innovation pédagogique, le souci de la professionnalisation de la formation et de la qualité des diplômés.

Patrick GENEVAUX, élu du syndicat IDEE, présente sa candidature. IDEE est un nouveau syndicat étudiant qui a été créé l'été dernier. Lors des dernières élections, ce syndicat a remporté un grand succès, puisqu'il est arrivé en deuxième position derrière l'UNEF. C'est pourquoi il présente sa candidature au poste de président étudiant de la Commission paritaire, qui lui tient aussi particulièrement à cœur. Le syndicat IDEE a été créé en partant d'un constat simple : en France, les institutions syndicales ne sont pas suffisamment représentatives au niveau étudiant. Il a donc été décidé de proposer autre chose. IDEE s'est présenté en tant que force indépendante et nouvelle, pour sortir de la politisation des syndicats étudiants, du dogmatisme rampant et des excès qui régnaient. IDEE veut représenter une force de consensus, de proposition et d'action concrète, sans blocage et sans excès, et ce dans une optique européenne, puisque IDEE signifie « Identité étudiante européenne ». A Sciences Po, le constat initial qui a conduit à la création d'IDEE est moins valable qu'ailleurs, puisque les institutions y sont plus représentatives. Mais elles ne le sont pas assez. IDEE a donc présenté sa liste aux dernières élections étudiantes de l'IEP. Les étudiants ont placé ce syndicat en deuxième position, ce qui montre qu'il répondait à une attente. A Sciences Po, le projet d'IDEE est d'abord une méthode : action, information et proposition. L'action doit être raisonnée et doit permettre d'avancer par le dialogue avec les autres syndicats, les autres associations et avec les autres institutions de Sciences Po. L'information est passée par la création du site Internet d'IDEE, qui a vocation à être un espace d'ouverture et de dialogue. En ce qui concerne les propositions, IDEE a adressé à la direction de Sciences Po des lettres ouvertes pour lui faire savoir ce qui se passait dans le monde étudiant et quelles étaient les revendications concrètes des étudiants. L'action, c'est aussi défendre une certaine idée de l'Institut et placer l'étudiant, son cadre de vie et son cadre d'études au centre des préoccupations. C'est également permettre l'amélioration de ce cadre de vie et d'études par des propositions concrètes qui ont été formulées dans la profession de foi d'IDEE au début de l'année. Ce sont parfois des propositions simples, mais qui sont efficaces. Par exemple, l'installation de micro-ondes dans la cafétéria peut faire sourire, mais elle est très utile pour les étudiants. De même, l'augmentation du nombre de places en bibliothèque par l'installation d'une mezzanine dans la salle des collections est une proposition très concrète et réalisable. IDEE s'intéresse également de près au suivi des réformes, notamment la réforme sur les droits de la scolarité. IDEE a contribué à défendre le principe qui prévalait lors de la première réforme et qui n'a pas été maintenu dans la deuxième réforme, ce qui explique son opposition raisonnée. L'action, c'est aussi défendre le développement durable à Sciences Po dans le cadre du projet Eco campus, qui a été développé par des étudiants soucieux de l'environnement. C'est enfin défendre la démocratisation et l'ouverture de Sciences Po avec le soutien apporté aux Conventions d'Education prioritaire et à leur élargissement, ainsi que la réflexion sur d'autres systèmes qui pourraient être mis en place pour démocratiser et ouvrir Sciences Po. Apparemment, ce programme a plu, puisque ce nouveau syndicat est arrivé en deuxième position derrière des forces syndicales installées. Il espère être élu président étudiant de la Commission paritaire et y défendre de petits projets, mais aussi des projets plus importants, pour lesquels IDEE élabore actuellement une série de propositions concernant la démocratisation et la transparence dans Sciences Po.

*Vote :*

Gwenolé BUCK obtient 7 voix, Patrick GENEVAUX 7 voix, et il y a 1 bulletin blanc.

David ABIKER indique qu'un deuxième tour doit être organisé. Cette fois, le résultat sera déterminé à la majorité relative. Il demande si personne n'a d'objection à ce que les candidats précisent certains points de leur programme.

Gwenolé BUCK tient à insister une nouvelle fois sur la notion de démocratie étudiante. IDEE est arrivé en deuxième position avec 16% des voix, alors que l'UNEF en a obtenu 43%. Il ne se présente pas à cette élection pour des questions de prestige, mais parce que l'UNEF juge essentiel de participer à certaines commissions, notamment la commission d'attribution des bourses. Il est important que l'UNEF, qui a obtenu une majorité écrasante au Conseil de direction et à la Commission paritaire, soit représentée dans cette commission d'attribution des bourses. Il est souhaitable que les étudiants y soient défendus par les élus qu'ils se sont choisis.

Patrick GENEVAUX est d'accord avec cette intervention, mais précise qu'IDEE n'est pas en train de jouer contre l'UNEF. IDEE est un syndicat qui est capable de dialoguer et de s'ouvrir. Même s'il n'a obtenu que 17% des suffrages, il a quand même réussi une belle percée qui pourrait être récompensée. Ce n'est pas incompatible avec la démocratie étudiante et la représentativité des syndicats étudiants de Sciences Po.

*Vote :*

Au deuxième tour, Gwenolé BUCK obtient 7 voix, Patrick GENEVAUX 7 voix, et il y a 1 bulletin blanc.

Patrick GENEVAUX constate qu'il n'y a pas de vainqueur. Mais comme la coutume veut qu'en tel cas, le doyen soit désigné, puisque Patrick GENEVAUX est né en 1986 et Gwenolé BUCK en 1985, et puisque IDEE est arrivé en deuxième position aux élections étudiantes, Patrick GENEVAUX se retire au profit de Gwenolé BUCK. A la suite de ce retrait, il espère que les deux candidats pourront à l'avenir trouver des points d'accord et que l'UNEF favorisera le dialogue et l'ouverture au profit d'IDEE et des autres syndicats représentatifs.

David ABIKER fait remarquer que son sens des responsabilités l'honore.

Gwenolé BUCK remercie Patrick GENEVAUX au nom de la démocratie étudiante.

David ABIKER annonce que Gwenolé BUCK est déclaré élu président étudiant de la Commission paritaire avec 7 voix et le retrait de Patrick GENEVAUX.

Gaëlle COUTANT fait part d'une préconisation du groupe de travail sur la vie associative qui a été énoncée l'année dernière et qui concerne les responsabilités du président étudiant et du président enseignant de la Commission paritaire. Le groupe de travail a souhaité que pour plus de transparence dans l'attribution des subventions aux associations reconnues à Sciences Po, les demandes de subvention de 500 euros ou plus soient accordées après avis du président enseignant et du président étudiant de la Commission paritaire, avec un membre de la direction de la communication. Le groupe de travail a souhaité par ailleurs que ces demandes de subvention soient toujours examinées selon les mêmes critères : la subvention doit être accordée sur projet et il doit s'agir de projets qui contribuent à animer la vie étudiante et qui profitent au plus grand nombre d'élèves. Les projets doivent s'attacher à ne pas avoir Sciences Po comme unique bailleur et il est important qu'il y ait un équilibre dans les financements. Elle demande à David ABIKER et Gwenolé BUCK s'ils sont d'accord pour assumer cette charge, à moins qu'un de leur représentants puisse le faire.

David ABIKER est d'accord, mais il ne s'interdit pas d'être assisté par certains membres de la Commission dont l'expertise budgétaire ou financière est avérée.

Gwenolé BUCK est également d'accord.

## **II. ELECTION DES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES ET DES ACTIVITES CULTURELLES**

### *a) Exposé, questions et observations :*

Laurent BIGORGNE indique que cette sous-commission peut être saisie par un élève ou par un groupement d'élèves de l'Institut s'ils estiment soit que le règlement qui régit les libertés politiques, syndicales et culturelles à Sciences Po a été enfreint, soit que l'ordre public n'a pas été respecté du fait d'une activité politique, syndicale, associative ou culturelle. Dans ce cas, la sous-commission est réunie par le directeur dans un délai court, au maximum trois jours après avoir été saisie. Ses membres titulaires, deux élèves et deux enseignants, se réunissent alors. Les suppléants qui assistent à cette réunion n'ont pas pouvoir de vote si le titulaire est présent. La sous-commission tranche sur un certain nombre de problèmes qui lui sont soumis en fonction de l'urgence de la situation.

David ABIKER ajoute que la sous-commission comporte quatre enseignants (deux titulaires et deux suppléants) et quatre étudiants (deux titulaires et deux suppléants). Il indique que les membres enseignants et les membres étudiants sont élus par collèges séparés. La tradition veut qu'on laisse un temps aux différents groupes syndicaux pour se concerter et composer les tickets titulaire – suppléant de la façon la plus représentative possible. Il indique aux élus étudiants que s'ils le souhaitent, ils peuvent sortir de la salle pour se concerter. Pour ce qui est des enseignants, l'année dernière, Frank BARON et James MC CEARNEY étaient titulaires et ils avaient respectivement pour suppléants Marie-Christine LABROUSSE et Christian LARGER. Il leur demande s'ils souhaitent que ces tickets soient maintenus ou modifiés.

James MC CEARNEY, Marie-Christine LABROUSSE et Christian LARGER sont d'accord pour continuer à siéger à la sous-commission. David ABIKER constate que Frank BARON est absent et qu'on ne peut pas le considérer comme candidat en son absence. Il demande si un élu enseignant est d'accord pour le remplacer comme membre titulaire de la sous-commission.

Olivier STORCH accepte de se porter candidat.

David ABIKER présente les tickets candidats pour les élus enseignants : Olivier STORCH comme titulaire, avec pour suppléante Marie-Christine LABROUSSE, et James MC CEARNEY comme titulaire avec Christian LARGER pour suppléant. Il demande aux élus étudiants ce qu'ils ont décidé.

Gwenolé BUCK présente les tickets candidats : Patrick GENEVAUX comme titulaire et Claire LIOT comme suppléante, et Pascal ACHARD comme titulaire et Natacha FILIPPI comme sa suppléante.

Etienne MANGEOT, élu de l'UNI, indique qu'il présente un autre ticket candidat, avec lui-même comme titulaire et John GARCIA CAYCEDO, élu d'InterZaide, comme suppléant.

Un élu enseignant demande si on pourrait présenter le syndicat InterZaide. Il connaît les autres syndicats, mais ignore ce que représente InterZaide.

John GARCIA CAYCEDO répond qu'il s'agit d'un syndicat international indépendant qui a pour but d'assurer la participation des étudiants internationaux aux instances de direction de Sciences Po. L'IEP est devenu de plus en plus international ces dernières années et il est très important que les étudiants étrangers participent à la vie étudiante et aux processus de décision qui concernent tous les étudiants de l'établissement. InterZaide privilégie une approche pragmatique et ouverte à la négociation pour trouver des solutions aux problèmes des étudiants.

David ABIKER propose de passer au vote du collège étudiant.

### *b) Vote :*

Le ticket Patrick GENEVAUX - Claire LIOT obtient 6 voix, le ticket Pascal ACHARD - Natacha FILIPPI obtient 6 voix, et le ticket Etienne MANGEOT - John GARCIA CAYCEDO obtient 2 voix.

David ABIKER propose de passer à l'élection des membres enseignants de la sous-commission.

Olivier STORCH et James MC CEARNEY sont élus titulaires et Marie-Christine LABROUSSE et Christian LARGER sont élus suppléants à l'unanimité.

### III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

#### *a) Exposé :*

David ABIKER rappelle que ces groupes de travail sont thématiques et qu'ils sont destinés à travailler sur certains sujets qui sont ensuite traités en Commission paritaire et en Conseil de direction. Ils réunissent des élus enseignants et étudiants du Conseil de direction et de la Commission paritaire sous la coordination de la direction et préparent ces sujets avant un éventuel passage devant les Conseils.

Laurent BIGORGNE indique que le Conseil de direction s'est déjà réuni en janvier. Les élus du Conseil de direction se sont déjà inscrits dans les groupes qui les intéressent. Un certain nombre de membres enseignants de la Commission paritaire étaient membres de groupes qui existaient déjà l'année dernière. Leurs noms y ont automatiquement été portés, sachant qu'ils peuvent se désinscrire et se réinscrire comme ils le souhaitent. Il présente les différents groupes de travail. Le groupe de travail sur les 1<sup>ers</sup> cycles aura pour principale mission de revenir sur les dispositifs pédagogiques mis en place sur le campus de Paris. A plusieurs reprises, les élus étudiants ont fait part des inquiétudes des élèves parisiens devant la taille du campus de Paris, devant son absence d'identité claire et devant l'ajout depuis trois ans d'un grand nombre d'enseignements qui ont enrichi la maquette pédagogique, mais au sein desquels les élèves de 1<sup>er</sup> cycle ont parfois du mal à discerner et à faire des choix. L'un des enjeux forts du 1<sup>er</sup> cycle est la réflexion sur le choix du master au retour du séjour à l'étranger. Il est important que cette réflexion soit amorcée dès la 2<sup>ème</sup> année.

Le groupe de travail sur l'accès à Sciences Po devra entre autres faire un bilan de l'entretien oral pour l'entrée en 2<sup>ème</sup> année à Sciences Po. Cette mesure a été introduite l'année dernière et il faut en analyser les conséquences sur l'organisation des épreuves et en termes de recrutement. On présentera en groupe de travail le dispositif qui sera mis en œuvre cette année pour arrêter les sujets d'entrée en 2<sup>ème</sup> année. La direction a confié la coordination des épreuves orales à Laurent WIRTH, Inspecteur Général de l'Education nationale. Cette épreuve a maintenant un statut clairement défini dans la politique d'admission de Sciences Po. Un autre enjeu important est la préparation en ligne à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année que Sciences Po propose de mettre en place avec la Documentation française.

Le groupe de travail sur l'évolution des scolarités est un de ceux qui se réunit le plus souvent. C'est au sein de ce groupe que l'on travaillera sur l'évolution du master « Gestion des ressources humaines » et sur la question de l'équilibre entre tronc commun et enseignements de spécialisation. C'est également ce groupe de travail qui traitera du problème de la charge de travail dans un certain nombre de mentions du master. Le prochain sujet qui sera abordé sera celui de la charge de travail dans le master « Affaires publiques ».

C'est au sein du groupe de travail sur le suivi de l'aide sociale que l'on examinera le bilan de la politique d'aide sociale depuis la rentrée, bilan qui sera ensuite présenté à la Commission paritaire et au Conseil de direction.

Enfin, un groupe piloté par Gaëlle COUTANT s'occupera de la vie associative et étudiante. Il doit périodiquement affiner les moyens du système de reconnaissance des associations et le fonctionnement de ces associations au sein de Sciences Po.

La direction communique suffisamment à l'avance les dates de réunion de ces groupes. Il ajoute que l'on autorise les élèves non élus de la Commission paritaire ou du Conseil de direction à s'inscrire ou à se présenter ponctuellement à ces groupes de travail. La direction est consciente que la multiplication de ces groupes représente une charge de travail et donne aux élus étudiants la possibilité d'y déléguer un certain nombre de leurs camarades dans les limites du raisonnable. Les membres de la Commission paritaire intéressés par un ou plusieurs groupes pourront s'inscrire sur la liste qui circulera en fin de séance.

David ABIKER précise que ce n'est pas obligatoire et que l'on choisit le groupe en fonction de son intérêt. Mais la participation des uns et des autres est la bienvenue.

#### **IV. CONVENTIONS AVEC L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE ET AVEC L'UNIVERSITE ROBERT-SCHUMAN DE STRASBOURG**

##### *a) Exposé :*

Laurent BIGORGNE indique que la situation est un peu particulière, puisque ce matin, le Conseil de direction a adopté ces conventions à l'unanimité. Elles sont donc présentées à la Commission paritaire pour information.

Sciences Po a souhaité compléter son dispositif de formation et de partenariat dans le domaine du droit économique, dans une triple optique : française, européenne et internationale. Une mention du master de Sciences Po est consacrée au droit économique. Son objectif est de mettre des étudiants très bien formés sur le marché du travail du droit des affaires français. En même temps, Sciences Po est très soucieux de valoriser la présence de nombreux élèves internationaux, notamment européens, ainsi que l'intérêt croissant des étudiants français pour évoluer au sein d'entreprises ou d'organisations européennes. Cela a conduit Sciences Po à se rapprocher de l'Université Robert-Schuman de Strasbourg et à mettre en place une convention qui permettra aux élèves des deux établissements de suivre un programme commun au terme duquel ils obtiendront un master en droit économique européen de l'URS et le diplôme de Sciences Po. Les élèves de Sciences Po compléteront la formation reçue à l'IEP par des éléments de droit matériel européen enseignés à l'Université Robert-Schuman et les étudiants de cette université suivront un certain nombre de modules à Sciences Po. C'est exactement le type d'accord de double diplôme qui a été passé avec des universités étrangères partenaires comme la LSE ou Columbia. Il est proposé de choisir une vingtaine d'élèves en début de formation à Sciences Po et à l'Université Robert-Schuman et de les mener vers la double diplomation. Il ajoute que ce double diplôme donnera aux élèves de Sciences Po la possibilité de passer l'examen du Barreau, ce qui est important. Actuellement, un élève de Sciences Po peut se présenter au concours d'entrée à l'ENM sur la base du seul diplôme de l'IEP, mais cela ne suffit pas pour l'école du Barreau.

Ce type de double diplôme existe déjà entre Sciences Po et l'Université Paris 1 pour un master en droit économique et globalisation, qui assure donc le 3<sup>ème</sup> échelon au sein du master de droit économique : l'échelon français à Sciences Po, l'échelon européen avec l'Université Robert-Schuman et l'échelon international avec Paris 1, ce dernier programme accueillant également des étudiants américains. Il ajoute que ce dispositif de partenariats a vocation à être complété dans un délai relativement court par une troisième formule de double diplôme, sans doute avec l'université Paul Cézanne d'Aix-en-Provence, qui a un excellent cursus en droit des affaires. Actuellement, Sciences Po a environ 35 étudiants inscrits en droit économique en 4<sup>ème</sup> année. A terme, chaque élève en master mention droit économique à Sciences Po pourra sortir avec un double diplôme s'il le souhaite. C'est aussi un moyen pour Sciences Po d'accueillir d'excellents élèves de ces universités partenaires.

La deuxième convention présentée ce soir a été passée avec Paris 1, ce qui montre une progression dans la qualité des échanges et des accords avec les universités de droit. Dans le cadre du dispositif d'alliance entre Paris 1, Sciences Po, l'Ecole polytechnique et Columbia, on propose aux élèves du master « carrières internationales » de Sciences Po, qui en 1<sup>ère</sup> année auraient suivi un parcours en développement durable, la possibilité de suivre le master de droit international et organisations internationales de Paris 1, spécialisé en développement durable. Les élèves de Sciences Po qui le souhaiteront pourront densifier par des contenus juridiques la problématique du développement durable et, au terme de leur double diplôme, passer le concours du barreau dans une perspective de carrière internationale.

##### *b) Questions et observations :*

Pascal ACHARD indique que l'UNEF soutient ce genre d'initiatives, qui permettent de désenclaver l'IEP et de le rapprocher du reste de l'enseignement supérieur. L'UNEF est très attachée au service public de l'Enseignement supérieur. En outre, ce genre de conventions favorise la mobilité des étudiants. En ce qui concerne la convention avec Paris 1, bien qu'il soit stipulé que ne peuvent y accéder que les étudiants ayant une licence de droit, il a été indiqué en Conseil de direction que les



étudiants venant de 1<sup>er</sup> cycle pourraient aussi participer à ce cursus. Toutefois, pour que tous les étudiants puissent pleinement bénéficier de cette formation, l'UNEF estime qu'une introduction au droit devrait être dispensée dès le 1<sup>er</sup> cycle. L'UNEF souhaite que Sciences Po multiplie ce genre d'initiatives. Cela montre qu'il est possible de s'entendre avec d'autres établissements et cela peut créer des équivalences, notamment au niveau licence.

Laurent BIGORGNE rappelle qu'un cours de grandes questions du droit et un cours-séminaire sur la tradition juridique française, respectivement dispensés par les professeurs Marie-Anne FRISON-ROCHE et Christophe JAMIN viennent d'être introduits en 1<sup>er</sup> cycle. Cette innovation a répondu à une demande des élèves et de leurs représentants.

## **V. EVOLUTIONS DE LA MENTION « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES » DU MASTER DE SCIENCES PO**

### *a) Exposé :*

Cécile LECLAIR annonce que le Conseil de direction a adopté une résolution qui prévoit que la mention « Gestion des ressources humaines » sera organisée en apprentissage à partir de la rentrée 2005. Cette formation en apprentissage se fera en 2<sup>ème</sup> année de master. L'évolution de cette formation s'appuie sur la réflexion d'un groupe de travail composé d'une dizaine de directeurs des ressources humaines ainsi que d'enseignants-chercheurs de Sciences Po comme Erhard FRIEDBERG. Ce groupe, qui s'est réuni régulièrement depuis décembre, a fait un certain nombre de préconisations sur la formation aux ressources humaines, préconisations qui sont jointes au dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire. La première était de renforcer l'apprentissage sur le terrain et la connaissance de l'entreprise. Cela s'est concrétisé par deux évolutions dans la maquette pédagogique. La première est la création d'un stage ouvrier d'un mois au début de la 1<sup>ère</sup> année du master, pour avoir une expérience des tâches effectuées par un ouvrier ou un employé sur un site de production. La seconde évolution est la proposition d'une formation en alternance en 2<sup>ème</sup> année de master. Cela implique un contrat d'apprentissage avec une entreprise, contrat qui transforme l'étudiant en salarié qui ne paie plus de frais de scolarité, ceux-ci étant pris en charge par l'entreprise. Selon la loi, ce salarié est rémunéré au minimum à 53% du SMIC. Cet apprentissage s'effectuera sur un rythme qui, en période de croisière, sera d'une semaine de cours par mois pour trois semaines en entreprise. Cette réforme répond à la concurrence des autres formations proposées en ressources humaines, puisque le CFFOP, le master en ressources humaines de Dauphine, celui de l'IAE et les formations des grandes écoles de commerce offrent aujourd'hui des formations en apprentissage. Elle s'appuie sur une trentaine d'entreprises sondées par Sciences Po. Un tiers se sont dites intéressées et prêtes à prendre des apprentis venant de Sciences Po, un tiers ont l'habitude de prendre des apprentis, mais pas forcément en gestion des ressources humaines, et un tiers s'interroge toujours sur la formule de l'apprentissage.

Cette alternance s'accompagne aussi d'une adaptation des méthodes pédagogiques. Au cours de la 1<sup>ère</sup> année, on reste dans une formule semestrielle où la formation intellectuelle fondamentale de tronc commun continue à avoir toute sa place, avec aussi une formation fondamentale en ressources humaines. Mais en 2<sup>ème</sup> année, on passe à une formule d'ateliers de travail reposant sur des études de cas et des jeux de rôle pour une mise en pratique des ressources humaines. Cela se fera avec un véritable encadrement de l'apprenti, qui aura un maître d'apprentissage dans l'entreprise et un tuteur académique à Sciences Po.

### *b) Questions et observations :*

Christian LARGER souligne que dans la maquette pédagogique, il a remarqué l'absence de quelque chose qui lui tient à cœur : on y parle de management du changement, mais on n'y parle ni de communication de management, ni de communication interne. Il trouve que dans une formation aux ressources humaines, c'est un point qu'il faudrait aborder.

Cécile LECLAIR indique que dans la maquette, sous le module « Pratiques, perspectives et responsabilités de la GRH », on trouve entre parenthèses une liste des sujets abordés. La communication interne en fait partie.

Christian LARGER pense que cela mérite plus qu'une parenthèse.

Cécile LECLAIR est d'accord. Elle souligne que ce premier schéma montre simplement les gros blocs d'enseignement. Elle pourra faire parvenir ultérieurement les contenus plus détaillés des enseignements quand ils auront été mieux définis. Le module « Conseil en management et conduite du changement » comportera également un volet communication.

Jean-Claude LESCURE demande si l'apprentissage sera mis en place dès septembre 2005.

Cécile LECLAIR répond par l'affirmative.

Laurent BIGORGNE ajoute que l'on proposera aux 14 élèves qui sont actuellement en 1<sup>ère</sup> année de master « Gestion des ressources humaines » de s'agréger à ce dispositif dès la rentrée prochaine. S'ils le souhaitent, ils pourront donc bénéficier des contrats d'apprentissage pour leur 2<sup>ème</sup> année de master. Ils ne seront pas obligés de le faire, puisqu'ils ont commencé leur formation sous un régime différent. En revanche, ceux qui seront recrutés en 1<sup>ère</sup> année de master à la rentrée prochaine seront tenus de suivre un apprentissage l'année suivante.

Patrick GENEVAUX juge cette maquette très satisfaisante. Il salue tout particulièrement l'effort de concertation qui a permis sa mise en place. La formation en alternance offre de bonnes perspectives d'insertion professionnelle et présente aussi des avantages financiers pour les étudiants, ce qui est important. IDEE se félicite également des avancées pédagogiques proposées pour ce master et souhaite dans un certain nombre de cas leur généralisation, par exemple pour les jeux de rôle, les études de cas et le stage ouvrier, qui permettrait d'acquérir plus de respect face à des personnes que ces étudiants auront plus tard sous leur responsabilité. IDEE pense que ce stage ouvrier pourrait être généralisé à d'autres masters. Il insiste sur l'importance de l'aide apportée aux étudiants pour trouver des stages. Il demande si l'adaptation des tronc communs et leur spécialisation par master sera mise en œuvre à la rentrée prochaine.

Laurent BIGORGNE répond que s'agissant des tronc communs, tout le monde est d'accord sur le fait qu'il est urgent d'attendre. Il y a eu beaucoup d'inquiétudes sur les tronc communs compte tenu du fait que l'on était en année de lancement et compte tenu du fait qu'ils sont un héritage du Sciences Po qu'un certain nombre de membres de la Commission ont connu, avec une scolarité en trois années et des sections. Ce dispositif avait fait ses preuves, mais il évolue aujourd'hui dans un cadre différent, qui est celui du LMD. En revanche, plusieurs types d'actions sont proposées. En premier lieu, pour des petites mentions comme celle-ci, on peut commencer un regroupement des élèves mention par mention dans une conférence de tronc commun pour éviter un phénomène de rigidité des emplois du temps. Dans le master de gestion des ressources humaines, le fait que les étudiants soient dans 10 ou 15 conférences différentes rend difficile leur regroupement sur une demi-journée ou une journée pour des ateliers, des travaux ou des visites sur site, alors que cela est nécessaire pour hisser le master au niveau de professionnalisation requis. Il est également important de regrouper les élèves pour forger un esprit de promotion. On ne forme pas que des individus, mais des individus dans un groupe. Il faut qu'ils puissent se connaître, échanger et évoluer ensemble aussi bien dans les enseignements de spécialisation que dans les enseignements généraux.

Par ailleurs, il est envisagé de thématiser progressivement les conférences de tronc commun en fonction des enjeux intellectuels des champs auxquels aspirent les élèves. On l'a fait cette année pour l'urbanisme en enjeux politiques. On pourrait également thématiser les conférences d'économie, d'enjeux politiques et d'espace mondial en fonction de l'objet de chaque master. Cela permettrait de tirer le travail des élèves vers l'enjeu professionnalisant de chaque master. Le troisième élément de réflexion sur le tronc commun part du constat du caractère trop monolithique de ce qui est proposé aujourd'hui. On propose le même cours d'espace mondial ou d'enjeux politiques à un élève qui aura fait son 1<sup>er</sup> cycle à Sciences Po, à un élève venant d'une licence de droit, à un normalien, à un diplômé d'école de commerce ou à un étudiant international. Aujourd'hui, pour un certain nombre de mentions du master, on pourrait commencer à segmenter ces cours. Le cours d'enjeux politiques pourrait

continuer à graviter autour de la philosophie politique, mais il pourrait également s'orienter vers une thématique qui serait la participation du citoyen en démocratie libérale, en examinant cette question sous tous les angles. Des adaptations progressives pourraient également être apportées à l'enseignement d'espace mondial. Enfin, il est nécessaire qu'à travers les chartes d'enseignement, on fixe un seuil au-delà duquel il n'est pas raisonnable d'emmener les élèves en termes de travaux exigés. Il faut être très attentifs à l'effet d'éviction créé par le travail consacré au tronc commun par rapport à la spécialisation. Dès la rentrée prochaine, la direction rappellera donc aux équipes pédagogiques qu'elle souhaite que la charge de travail des enseignements de tronc commun ne prenne pas une place exorbitante dans le cadre de la scolarité du master.

Claire LIOT indique que l'UNEF soutient l'évolution positive de ce master de gestion des ressources humaines. Mais elle est préoccupée par la rémunération des étudiants de Sciences Po en apprentissage. Quand on la compare aux indemnités de stage d'étudiants de grandes écoles de commerce, on constate qu'elle est faible. Par ailleurs, puisque ce master sera plus professionnalisant que d'autres, on devrait peut-être revoir la charge de travail des étudiants quand ils sont à Sciences Po. Enfin, l'UNEF aimerait que Sciences Po accompagne l'entrée de ces étudiants dans la vie active une fois leur formation en alternance terminée.

Jean-Claude LESCURE indique qu'à l'école de journalisme, des contrats d'apprentissage ont été signés cette année. Ils respectent les niveaux de rémunération planchers fixés par la loi, soit 53% minimum du SMIC en 4<sup>ème</sup> année et 62% en 5<sup>ème</sup> année. Ce plancher est une garantie minimale. Il faut tenir compte du fait que le temps passé par ces étudiants à l'intérieur de l'entreprise est inférieur à 50% du temps de travail annuel. Par ailleurs, un élément sera à l'avantage des étudiants : la région Ile-de-France est en train de faire en sorte que la totalité du droit du travail s'applique aux stagiaires, par exemple pour les rémunérations et les remboursements de carte orange. Il faut également garder à l'esprit que les étudiants ont une période de congés payés. Il est vrai que ces rémunérations sont peu importantes, mais elles sont conséquentes compte tenu du temps passé à l'intérieur de l'entreprise. Enfin, pour ce qui concerne l'école de journalisme, l'avantage de l'alternance est immédiat en termes d'insertion sur le marché du travail, puisque ces étudiants passent deux ans à l'intérieur de la même entreprise. On peut espérer qu'à l'issue de ces deux années, ils soient recrutés sur des CDD ou des CDI, alors que la règle générale est plutôt la pige pour les jeunes diplômés d'écoles de journalisme. La totalité de ces éléments hors rémunération entrent en ligne de compte pour évaluer les coûts et bénéfices de ce type de formation.

## **VI. INFORMATION SUR LE PROJET CONJOINT DE SCIENCES PO ET DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE DE PREPARATION EN LIGNE AUX EPREUVES D'ENTREE A SCIENCES PO**

### *a) Exposé :*

Laurent BIGORGNE présente l'état d'avancement des travaux qu'il conduit avec Michel GARDETTE pour mettre en place ce projet avec la Documentation française. Ce projet est parti d'un constat simple, qui est celui de l'augmentation permanente du nombre de candidatures à l'entrée de Sciences Po depuis cinq ans, et du désarroi d'un certain nombre de familles. En juillet dernier, sur 500 élèves qui ont déposé un dossier pour être dispensés de l'examen d'entrée en 1<sup>ère</sup> année au titre de la mention Très Bien, seuls 100 ont été admis. Il est certain qu'une bonne partie de ceux qui n'ont pas été admis auraient eu toutes leurs chances à Sciences Po. Mais il a fallu faire un choix difficile, compte tenu de la qualité de ces candidats et du fait qu'ils étaient très motivés pour entrer à Sciences Po. Le jury a attiré l'attention de la direction sur la déception et l'incompréhension d'un certain nombre de familles qui voient leur enfant réussir leur baccalauréat dans les meilleures conditions sans pouvoir bénéficier de la dérogation d'examen.

L'examen d'entrée à Sciences Po attire de plus en plus de candidats de toutes origines. Lors du dernier Salon de l'Étudiant, la conférence de présentation de Sciences Po a réuni plus de 350 étudiants. Une question récurrente est posée, à laquelle la direction de Sciences Po ne sait pas répondre aujourd'hui : comment prépare-t-on l'examen d'entrée à Sciences Po en 1<sup>ère</sup> année ? Cette question est posée plusieurs fois par jour à Sciences Po Admissions. On a pris le parti de répondre,

avec une certaine hypocrisie, que Sciences Po n'a de relations avec aucune préparation, ce qui est vrai, bien que l'on sache que certaines préparations ont de meilleurs résultats.

La Documentation française, tout comme Sciences Po, fait partie du service public. Elle a une mission d'édition des rapports officiels et c'est un éditeur connu et respecté par tous les enseignants du second degré. Ce serait donc un vecteur considérable pour la connaissance de Sciences Po dans le milieu scolaire, puisque des milliers d'enseignants seraient touchés par la promotion conjointe de Sciences Po et de la Documentation française. Les deux institutions sont en train de discuter de la possibilité d'une alliance. La Documentation française apporterait son expertise d'enseignement à distance, qui n'est pas dans les compétences de Sciences Po et qui ne pourrait pas être assumée par l'Institut en termes de risques financiers. Outre sa connaissance des outils d'enseignement à distance, la Documentation française apporterait, en *back office*, une forte capacité de gestion des masses de candidats. Sciences Po offrirait son expertise sur ses propres examens, avec une règle de déontologie très claire : l'IEP fournirait des informations sur ses épreuves et proposerait même à la Documentation française d'utiliser le vivier actuel des correcteurs des épreuves d'entrée à Sciences Po, mais ceux-ci, à partir du moment où ils travailleraient pour cette préparation en ligne, ne feraient plus partie des jurys d'admission à Sciences Po.

Les modalités pédagogiques de cette préparation tournent autour de quatre principes. On aidera d'abord les étudiants inscrits dans cette préparation à construire un calendrier de travail. Le deuxième élément est que l'on mettra en ligne des copies bonnes, correctes et moins bonnes des examens d'entrée des années précédentes, qui seront re-corrigées *in extenso* afin d'offrir aux élèves des exemples. Le troisième élément fort consistera à proposer aux élèves des contenus méthodologiques : ce qu'est un plan de dissertation, une problématique, une introduction et une conclusion, choses qui ne figurent plus aujourd'hui parmi les objectifs de l'enseignement secondaire. Il y a dix ans, l'acquisition des méthodes de dissertation était un objectif de la classe de 2<sup>nd</sup>e. Aujourd'hui, ce n'est plus même un objectif de la classe de terminale, au moins en histoire. Il est donc important d'aider les étudiants à préparer un exercice dont on connaît la pertinence et le caractère discriminant. Enfin, cette préparation offrira à ses étudiants la possibilité de bénéficier de 10 heures de tutorat pour des questions posées en ligne ou pour des exercices qui seraient corrigés par les tuteurs, ainsi que la possibilité de faire corriger des copies tout au long de la préparation.

Il s'agit de préparer aussi bien aux dissertations d'histoire de l'épreuve générale qu'à l'épreuve sur dossiers documentaires ou l'épreuve de langues vivantes. Sciences Po et la Documentation française souhaitent que cette préparation en ligne soit un dispositif complet, compétitif en termes intellectuels et financiers. Il faut préciser que Sciences Po n'est pas partie prenante du montage budgétaire et ne participera ni aux risques financiers éventuels, ni aux recettes. En effet, il n'est pas envisageable que l'Institut fasse le moindre centime de bénéfice au titre d'une préparation en ligne à ses propres épreuves d'admission. La Documentation française est en train de fixer les tarifs de cette préparation. Pour une durée de huit à dix semaines, ils tourneraient autour de 600 euros. Par comparaison, pour une préparation estivale dans le public ou dans le privé, le premier prix est à 750 euros. En dessous de 300 élèves qui adhéreraient à cette préparation, la Documentation française subirait des pertes financières conséquentes. Au-delà, elle commencera à rentrer dans ses frais. Il est entendu que si cette opération marche, elle sera étendue à la préparation aux épreuves d'entrée en 2<sup>ème</sup> année et en master.

Ce matin, en Conseil de direction, des élus étudiants et enseignants ont demandé ce qu'il adviendrait des boursiers dans ce dispositif. Sciences Po a toujours à cœur de faire en sorte que les boursiers participent pleinement aux dispositifs pédagogiques mis en place. Ce souci est partagé par la Documentation française. Dans les prochains jours, la direction reviendra devant le groupe de travail sur l'accès à Sciences Po pour travailler sur les aménagements financiers qui devraient être offerts aux boursiers pour qu'ils puissent accéder à ce service.

#### *b) Questions et observations :*

Gwenolé BUCK, qui a participé au groupe de travail sur l'accès à Sciences Po, a du mal à voir quel est le but de cette préparation en ligne. Lorsque le projet avait été évoqué pour la première fois, l'UNEF avait cru comprendre qu'il devait répondre à un objectif de démocratisation de l'accès à

Sciences Po. Mais il ne voit pas en quoi une préparation en ligne à 600 euros démocratiserait quoi que ce soit. Elle n'est pas économiquement concurrentielle. Le CNED propose une préparation par courrier à 275 euros. Le lycée Lakanal, qui est une vraie préparation physique, avec des locaux et des enseignants qui viennent sur place, propose une préparation à 780 euros, ce qui est à peine au-dessus du coût de la préparation Sciences Po – Documentation française. Cette préparation en ligne ne se distingue pas particulièrement des autres préparations. L'UNEF estime que c'est juste un nouveau service marchand, mais qui bénéficiera du logo Sciences Po. Que répondre aux gens qui demandent comment préparer Sciences Po ? Il ne pense pas qu'on puisse démocratiser l'Institut en leur répondant qu'il faudra commencer par payer 600 euros pour suivre une préparation. Cela risque d'accréditer l'idée que pour préparer Sciences Po, il faut avoir au moins cette somme. L'UNEF estime que ce prix est trop élevé et que ce n'est pas une base à partir de laquelle on peut négocier quoi que ce soit. Même si elle est consciente de la qualité de la Documentation française, l'UNEF refuse de s'associer à un nouveau projet marchand. Le rôle de Sciences Po devrait être d'apporter un portage politique à cette préparation pour qu'elle soit vraiment un vecteur de communication. L'objectif de l'UNEF est d'obtenir la gratuité au moins des cours et de la méthodologie, même si les tutorats sont payants. La méthodologie est essentielle, puisque c'est une des barrières les plus importantes à l'entrée à Sciences Po, le concours ne demandant pas les mêmes méthodes que pour les dissertations du baccalauréat. Sciences Po devrait donc au moins financer les frais de mise en place pour que la méthodologie puisse être gratuite. Sans cela, il ne voit pas l'intérêt de cette préparation.

Etienne MANGEOT indique qu'il a aussi participé au groupe de travail sur la démocratisation de l'accès à Sciences Po. A la sortie de ce groupe, il a eu l'impression que l'on a tourné le mot « démocratisation » dans tous les sens, mais il a du mal à voir ce que ce projet de préparation a à voir avec la démocratisation. Il est vrai qu'il n'y a pas de sélection à l'entrée de cette préparation et qu'elle éviterait aux candidats d'avoir à se déplacer en région parisienne pour préparer le concours. Mais il trouve que ces arguments sont trop minces pour pouvoir parler de démocratisation. Il est d'accord avec Laurent BIGORGNE sur le fait que la préparation méthodologique aiderait véritablement les étudiants à bien préparer Sciences Po. Mais il ne voit pas en quoi cette nouvelle préparation pourrait aider, par exemple, les élèves ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat et qui n'auraient pas été dispensés de l'examen d'entrée à Sciences Po. Par ailleurs, Laurent BIGORGNE a fait remarquer que des étudiants de tous les milieux souhaitaient entrer à Sciences Po. Mais en fixant la barre à 600 euros, on exclut d'emblée certains candidats. Certaines propositions très intéressantes ont été faites en groupe de travail, notamment la gratuité pour la préparation méthodologique et une aide aux boursiers. Mais même pour les non boursiers, il faudrait faire un effort.

Patrick GENEVAUX estime également que dans son état actuel, ce projet n'est pas satisfaisant. IDEE accorde une grande importance à la démocratisation et à diversification de l'entrée à Sciences Po. On a déjà amélioré les chances des étudiants vivant en province et des lycéens issus de milieux défavorisés. Mais ce projet ne répond pas à ce souci de démocratisation, d'abord par son prix, puis par l'information. IDEE souhaite qu'il y ait un accès gratuit et rapide au contenu fixe de cette préparation, une information réelle sur le niveau demandé et sur les méthodologies des cours étant essentielle. Cette préparation en ligne risque malheureusement de confirmer l'idée selon laquelle on ne peut pas réussir Sciences Po sans pratiquer la méthode *sprint* de 8 semaines de préparation en été. Il faudrait réfléchir à d'autres modalités d'organisation du concours d'entrée à Sciences Po. Il devrait avoir lieu en juillet, comme à l'IEP de Bordeaux, ce qui permettrait aux élèves d'avoir de vraies vacances et de ne pas enchaîner sur la rentrée. En outre, il faudrait mieux diffuser l'information.

Natacha FILIPPI indique que SUD est également choqué par le prix prévu pour cette préparation. Bien que l'Institut ne participe pas au budget de ce projet, il pourrait faire pression sur la Documentation française. Sciences Po parle beaucoup de démocratisation, mais ce ne devraient pas être que des paroles.

Christian LARGER souligne que le prix de cette préparation sera un facteur clé pour les parents d'étudiants. Par ailleurs, il indique que le lycée Lafontaine organise une préparation à Sciences Po en parallèle de la terminale. Il demande dans quelle mesure cette préparation en ligne ne pourrait pas suivre cet exemple, en étalant la préparation sur une période plus longue. Cela permettrait d'éviter de fatiguer les étudiants par une préparation trop intensive.

David ABIKER s'exprime à titre personnel. Il est également surpris par le prix de cette préparation. Si la Documentation française en a les moyens, il aimerait voir une étude de marché ou un pré-diagnostic de ce qu'elle va proposer par rapport à ce prix. Il se méfie des effets induits. Une préparation en ligne peut se suivre partout, mais connaissant le degré d'anxiété des étudiants, les plus riches risquent de se payer une préparation physique et d'y ajouter la préparation en ligne. Pour l'instant, il demande à voir plus d'informations sur ce projet. Enfin, il n'est pas certain que la Documentation française fasse toujours partie du secteur public. Il n'est pas impossible qu'elle soit un jour amenée à changer de statut et à être considérée comme un éditeur comme les autres.

James Mc CEARNEY craint une certaine perversion de cette préparation. Si on prend l'exemple du TOEFL pour entrer dans les universités américaines, c'est un examen qui ne prouve absolument pas que l'on parle anglais, mais que l'on sait passer cet examen. De même, à force de multiplier les préparations, on risque d'arriver à une situation où les étudiants ne sauraient pas grand chose en histoire ou en langues vivantes, mais sauraient passer les épreuves de Sciences Po. Les étudiants peuvent apprendre à se valoriser par rapport à une forme d'épreuves sans montrer leur qualité réelle. Or, dans un objectif de démocratisation, le problème est d'arriver à faire en sorte que les épreuves d'entrée ne soient plus une sélection sur acquis mais une détection de potentiel. Il ne voit pas comment cette préparation pourrait aider à le faire. Il craint en revanche que cela ne renforce une sorte de fétichisme formaliste qui fait déjà beaucoup de mal sur le plan de l'ouverture de l'accès à l'Institut. Beaucoup de choses dépendront bien sûr du contenu de cette préparation, mais celui-ci n'a pas encore été présenté.

Marie-Christine LABROUSSE tient à saluer l'effort qui a été fait pour lever l'hypocrisie qui prévaut dès que l'on demande comment préparer Sciences Po. Cette préparation en ligne n'est peut-être pas idéale, mais elle pense que cela peut être un pas dans la bonne direction.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que pour le moment, Sciences Po ne sait pas faire de formation en ligne. Il y a quelques années, de nombreuses universités voulaient se lancer dans ce créneau. Cinq ans plus tard, le marché a calmé cet enthousiasme. Cette expérience de formation en ligne est nouvelle pour Sciences Po, et passionnante parce qu'exigeante. Il souscrit complètement aux inquiétudes de James Mc CEARNEY : que dans deux ou trois ans, cette formation porte des canons, des figures imposées, et rende stéréotypés un certain nombre de travaux à l'entrée de Sciences Po. Il faut faire attention que le souci de clarification des épreuves n'entraîne pas une banalisation de la production des candidats, sachant que le petit nombre de candidats retenus est vraiment d'un niveau exceptionnel. En ce qui concerne le prix de cette formation, il entend bien les réticences des élus étudiants. C'est important, puisqu'il y a peu de temps, ils étaient eux-mêmes en train de préparer le concours d'entrée à Sciences Po. Il est évident que la direction ne va pas leur répondre aujourd'hui que ce projet est de toute façon positif et qu'il doit avancer. Il faudra peut-être même y renoncer. Sciences Po n'est pas dans un rapport de force avec la Documentation française, mais à la recherche d'un partenariat équilibré. Si la Documentation française estime qu'il n'est pas tenable, elle passera à un autre projet. En tenant compte des inquiétudes qui ont été exprimées aujourd'hui en Conseil de direction et en Commission paritaire, Sciences Po va poursuivre les discussions en voyant comment on peut aménager la question du prix. Si Sciences Po doit prendre en charge un certain nombre d'aménagements, les choses deviendront plus compliquées, mais il n'est pas exclu d'envisager cette solution. Il ne faut pas avoir de tabous vis-à-vis de la construction du budget de cette préparation, que ce soit en investissements et en coûts directs. La direction réfléchira à la question et reviendra si possible devant les Conseils avec une proposition affinée.

Michel GARDETTE souhaite revenir sur la question des méthodes pédagogiques. Pour avoir vu ce que l'équipe pédagogique est en train de produire, il peut rassurer James MC CEARNEY. Il fait remarquer que les préparations sont à l'aune des épreuves que l'on propose. Si les étudiants s'inscrivent dans des préparations, c'est parce qu'ils en ont besoin pour entrer à Sciences Po. Si l'IEP ne le fait pas, d'autres le feront à sa place. Il pense que le fait d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'entrer dans une école va dans le sens de la démocratisation. L'équipe pédagogique qui travaille sur les programmes de la préparation et sur les méthodes ne cherche pas à donner des « trucs » aux étudiants, mais à leur faire acquérir des aspects de méthode fondamentaux sur l'art de dissertier et d'exprimer son point de vue. Cela peut paraître ambitieux sur une période aussi courte.

C'est pourquoi il pense que l'étalement de cette préparation sur une période plus longue serait préférable. En ce qui concerne le prix, il faudra poursuivre les discussions avec la Documentation française. Le modèle économique qui l'a conduit à fixer ce prix repose sur 300 inscrits environ. Or l'année dernière, il y a eu 1800 candidats à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Il faudra voir dans quelle mesure il est possible de réduire les coûts fixes et les coûts marginaux, sachant que pour la Documentation française, les deux plus gros postes sont le paiement des tuteurs et des correcteurs et l'aspect technologique. Pour gérer une opération de ce type, il faut une énorme plate-forme informatique. Enfin, il tient à souligner que l'idée est d'offrir à un certain nombre de candidats potentiels, qui sont loin non seulement de Paris, mais aussi d'une ville proposant des préparations, la possibilité de bénéficier d'un soutien méthodologique non négligeable.

David ABIKER demande si la Documentation française a des références en termes de formation en ligne.

Michel GARDETTE répond par l'affirmative. Elle a des programmes de préparation à des concours et des programmes de formation continue.

Laurent BIGORGNE revient sur la question du prix. Si les élus enseignants et étudiants disent unanimement qu'il est trop élevé, il faut voir ce qu'il est possible de faire. La direction n'est pas fermée à la discussion. Mais dans ce projet, elle a un partenaire qui a ses propres objectifs. Il faut réussir à faire aboutir ce projet en tenant compte des préoccupations exprimées, puis se présenter à nouveau devant les Conseils avec une maquette amendée.

Michel GARDETTE ajoute qu'il est important que cette maquette soit visible. Pour l'instant, on parle aux membres de la Commission de choses qu'ils n'ont pas vues. Mais il faudrait leur montrer les maquettes pédagogiques préparées par l'équipe des historiens et l'équipe des littéraires et philosophes qui travaillent sur l'épreuve générale. Il est profondément convaincu de la valeur pédagogique de cet outil et pense que c'est un des seuls moyens de concurrencer les préparations privées et d'aider ceux qui ne peuvent pas se payer ce genre de préparations privées.

Un élu étudiant demande quel sont les ordres de grandeur des postes budgétaires les plus importants, notamment pour les aspects technologiques.

Laurent BIGORGNE répond qu'il donnera des éléments plus précis en groupe de travail et que la discussion se poursuivra pour voir jusqu'où on peut réduire les coûts.

David ABIKER propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, concernant les relations de Sciences Po avec l'Université Paris 6.

Laurent BIGORGNE indique qu'il traitera cette question en même temps que celle des relations de Sciences Po avec l'ENS-Ulm.

## **VII. INFORMATION SUR LES RELATIONS DE SCIENCES PO AVEC L'UNIVERSITE PIERRE-ET-MARIE-CURIE (PARIS 6) ET AVEC L'ENS-ULM**

### *a) Exposé :*

Laurent BIGORGNE indique que selon la même logique qui a conduit à passer des conventions avec Paris 1 et avec l'Université Robert-Schuman, Sciences Po mène aujourd'hui une politique d'ouverture vis-à-vis de grandes universités parisiennes et en région. En ce qui concerne Paris 6, Sciences Po en est encore au stade de l'information. Il est prévu de travailler avec cette grande université scientifique dans deux directions. La première serait de mutualiser le réseau Education prioritaire de Sciences Po pour faire en sorte qu'un certain nombre d'élèves, qu'ils soient admis ou non à Sciences Po, puissent aussi songer à cette grande université scientifique qui souffre aujourd'hui de la sectorisation de son recrutement. Cette université recrute essentiellement des étudiants venant des classes moyennes supérieures du centre de Paris qui n'ont pas suivi de classe préparatoire, soit par choix, soit par manque d'envie, soit parce qu'ils n'ont pas été admis dans une classe préparatoire parisienne. L'Université Pierre-et-Marie-Curie souhaite diversifier son recrutement en lien avec Sciences Po. Cela permettrait à cette université, dans un contexte où les sciences dures pâtissent d'un manque de

visibilité ou d'attractivité, de bénéficier de la promotion que pourrait faire Sciences Po dans les 23 établissements partenaires des conventions d'éducation prioritaire. En ce qui concerne la deuxième direction possible de cette coopération, Paris 6 est en phase d'achèvement de son LMD. Avec cette université, Sciences Po veut voir s'il est possible, dans le cadre des études de 1<sup>er</sup> cycle à Sciences Po, qui sont sur une durée équivalente de trois années, de mettre en place une formation qui concernerait pour commencer un petit nombre d'élèves, entre 20 et 30 au maximum. Il s'agirait de procéder de façon très expérimentale et variée. Un cursus en sciences dures (biologie, physique, mathématiques) pourrait conduire les élèves qui le souhaitent vers la licence de Pierre-et-Marie-Curie et un cursus en sciences sociales permettrait à ceux qui le souhaitent d'aller à la fois vers le diplôme de Sciences Po et/ou vers un diplôme scientifique, et d'ouvrir à cette université le réseau d'universités partenaires de Sciences Po à l'étranger, qui ont souvent des sections scientifiques de très grande valeur. Il s'agit de voir si la *summa divisio* franco-française entre les universités dites littéraires ou de sciences sociales et les universités scientifiques, renforcée par une autre division qui est celle des universités et des grandes écoles, pourrait être réduite dans le cadre d'un projet très concret. Cela offrirait à un certain nombre d'élèves de Sciences Po et de Pierre-et-Marie-Curie la possibilité de bénéficier d'une double formation, qui pourrait aussi trouver écho dans un certain nombre d'enseignements de 1<sup>er</sup> cycle, comme le futur cours de Bruno LATOUR que l'on s'apprête à ouvrir sur le thème « Sciences, techniques et société ».

En ce qui concerne l'ENS-Ulm, on est parti de la constatation que lorsque des normaliens sont à Sciences Po, ils y sont souvent de façon clandestine, soit parce qu'ils cachent à l'ENS le fait qu'ils sont également inscrits à Sciences Po, soit parce qu'ils suivent la Prep'ENA sans que Sciences Po le sache. La direction de Sciences Po souhaite sortir de cette hypocrisie. Bientôt, Marc LAZAR et Laurent BIGORGNE vont présenter pour la première fois les cursus de Sciences Po aux élèves de l'ENS-Ulm. Sciences Po souhaite avancer dans quatre directions. La première est de faire que les élèves de l'ENS-Ulm (et ultérieurement de l'ENS-Cachan) soient dispensés de l'examen écrit d'entrée en 4<sup>ème</sup> année. En effet, mesurer la performance académique d'élèves ayant déjà subi des épreuves de sélection très rigoureuses n'a pas nécessairement de sens. Il fait remarquer que 95% des normaliens qui passent aujourd'hui les épreuves écrites d'admissibilité en 4<sup>ème</sup> année les réussissent. Il est plus approprié de fonder leur recrutement sur un dossier et un entretien d'admission de 45 minutes environ, pour faire le point sur le projet et l'orientation des candidats. La deuxième direction est de faire en sorte qu'un certain nombre d'élèves du master recherche de Sciences Po en histoire et théorie politique ou en histoire des relations internationales puissent entrer dans la préparation à l'agrégation d'histoire de l'ENS-Ulm. La troisième direction est de mutualiser avec l'ENS-Ulm l'invitation de professeurs étrangers pour plusieurs mois. Certains professeurs ne viendraient ni à Sciences Po ni à Ulm si l'invitation ne venait que d'une seule des deux institutions, soit pour des raisons de visibilité et de masse critique, soit pour des raisons financières. En mettant en commun leurs moyens, Sciences Po et l'ENS Ulm pourraient faire venir de grands chercheurs ou enseignants sur la base d'un programme construit entre les deux partenaires. Enfin, l'ENS-Ulm est en train d'installer, à côté du cursus que suivent ses élèves, des cursus qui s'adresseront à des élèves venus de l'université. Il s'agit de voir si des élèves de Sciences Po, aussi bien en 1<sup>er</sup> cycle qu'en master, seraient intéressés par le suivi d'un certain nombre d'enseignements à Ulm, qui pourraient être crédités dans la carte pédagogique de Sciences Po.

*b) Questions et observations :*

Pascal ACHARD souhaite revenir sur le projet d'accord avec l'Université Pierre-et-Marie-Curie. Il se demande si la vocation de Sciences Po est de former à des métiers scientifiques et si ce n'est pas le début d'une dérive vers une augmentation des cursus proposés par Sciences Po, ce qui pourrait progressivement détourner l'établissement des cursus en sciences sociales qui font sa spécificité. Par ailleurs, il souhaite savoir si la direction connaît déjà les modalités d'accès des étudiants de Sciences Po à l'ENS-Ulm dans le cadre du partenariat qui se profile.

Laurent BIGORGNE répond que Sciences Po n'a pas le potentiel en termes de recherche et d'enseignement qui lui permettrait de se lancer dans des cursus en sciences dures. L'idée est plutôt, dans un esprit d'ouverture, de voir ce qui se fait en dehors des frontières de la rue Saint-Guillaume. Un certain nombre d'élèves ingénieurs et d'élèves des universités scientifiques viennent vers



Sciences Po. En France, les formations en sciences sociales souffrent d'un manque de méthodes quantitatives et ont un peu peur des chiffres. Il existe une formidable capacité à dire des bêtises dès qu'on parle de sciences dures, quelle que soit la question, ce qui pose problème. Sciences Po veut voir, dans le cadre d'un programme pilote, si on peut lever le voile sur une culture scientifique qui ne fait pas partie de la culture commune en France.

En ce qui concerne l'ENS, Sciences Po a choisi une approche très pragmatique. Pour les élèves qui sont en master de recherche, on procédera de gré à gré, c'est-à-dire de responsable de spécialité ou de mention du master de Sciences Po à responsable de spécialité ou de mention du côté de l'ENS. Il est prévu de procéder ponctuellement par échanges d'élèves en fonction du besoin des élèves. C'est une approche très modeste. Il est préférable de faire naître des flux de petite taille, de les entretenir et de les faire croître, plutôt que de lancer quelque chose d'irréaliste, qui ne serait pas dans la culture des deux institutions et qui échouerait. Cette approche est d'autant plus modeste que la carte pédagogique n'est pas encore stabilisée à Ulm et qu'elle est toujours en cours d'affinement du côté de Sciences Po. Pour ce qui est du diplôme d'établissement que l'ENS souhaite lancer et qui pourrait concerner un certain nombre d'élèves du 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po, Ulm continue à mener la réflexion sur les modalités et les finalités de ce diplôme d'établissement. La direction de Sciences Po a indiqué que si ce diplôme d'établissement devait être créé, elle souhaiterait en être informée pour voir s'il pourrait entrer en convergence avec ce qui se fait à Sciences Po. Les choses en sont vraiment au début. Le plus important est de se dire que ces deux institutions se parlent désormais et ont des échanges réguliers. Laurent BIGORGNE est en contact mensuel avec la directrice des études littéraires et des sciences sociales à Ulm, ce qui est en soi une petite révolution.

#### **VIII. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 15 NOVEMBRE ET DU 6 DECEMBRE 2004**

Les procès-verbaux sont adoptés.

#### **IX. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Pascal ACHARD demande des informations sur l'état d'avancement du projet de création d'un 1<sup>er</sup> cycle euro-méditerranéen.

Laurent BIGORGNE répond que ce projet continue à avancer. Cette semaine, la direction de Sciences Po doit rencontrer Michel VAUZELLE, Christian ESTROSI et Jean-Claude GUIBAL pour mettre un terme au tour de table financier. Gilles KEPEL a fait une longue mission de pré-recrutement dans le Golfe et Sciences Po a reçu un certain nombre d'acteurs saoudiens et koweïtiens qui sont intéressés par ce projet. En outre, Richard DESCOINGS rentre d'une mission en Israël et Sciences Po a signé des accords avec l'Université de Tel-Aviv. Une des priorités des jours à venir est d'asseoir le tour de table financier de ce 1<sup>er</sup> cycle. Il faudra ensuite travailler concrètement sur la maquette pédagogique, sachant qu'elle dispose d'un certain nombre d'éléments donnés par Jean-Paul FITOUSSI et Gilles KEPEL, qui sont les deux directeurs scientifiques de ce 1<sup>er</sup> cycle. L'état d'avancement de ce 1<sup>er</sup> cycle sera présenté en groupe de travail, en Commission paritaire et en Conseil de direction. Pour l'instant, la direction envisage toujours une ouverture en septembre - octobre 2005.

Natacha FILIPPI souhaite que dans le cadre du groupe de travail sur l'évolution des scolarités, une place importante soit réservée à l'enseignement des langues. Elle souhaite que l'on y mène une réflexion sur une sortie diplômante à bac+3. Elle indique que certains enseignements obligatoires choquent beaucoup d'élèves, notamment l'enseignement sur la vie de l'entreprise. Dans le cadre du groupe de travail sur la scolarité en 1<sup>er</sup> cycle, elle aimerait que l'on réfléchisse sur le problème du débat politique à Sciences Po. De nombreux élèves estiment que c'est un des endroits où on parle le moins de politique de manière approfondie, ce qui est une revendication étonnante.

Gwenolé BUCK demande si la réflexion sur la sortie à bac+3 pourrait être envisagée dans le cadre des conventions que Sciences Po signe avec des universités, en généralisant le plus possible des systèmes

d'équivalences automatiques avec les universités pour que les étudiants de Sciences Po puissent suivre des masters ailleurs s'ils le souhaitent.

Laurent BIGORGNE répond que le seul niveau d'équivalence dont Sciences Po discute avec les universités est le niveau master. C'est le diplôme de fin d'études supérieures qui a le plus de valeur et c'est un niveau sur lequel il est pertinent de travailler. En ce qui concerne la sortie diplômante à bac+3, il rappelle que c'est un sujet qu'on aborde chaque année. Il propose que la question soit posée au début du premier groupe de travail. Il ne faudrait pas que cette question empêche de traiter de manière approfondie les autres points.

Etienne MANGEOT pose une question sur les statuettes qui sont actuellement dans le jardin. Il demande quel a été le coût de l'opération et la participation éventuelle de Sciences Po à ces coûts.

Gaëlle COUTANT répond que c'est un projet collectif et qu'il n'est d'aucun coût pour Sciences Po.

Patrick GENEVAUX souhaite attirer l'attention sur la présence d'une association extrémiste et intégriste invitée lors d'une conférence organisée par l'association « Les Sciences Potiches se rebellent ». Il demande si une telle association a sa place à Sciences Po.

Gaëlle COUTANT répond qu'il faut poser cette question aux Sciences Potiches.

Laurent BIGORGNE ajoute qu'il n'est pas censeur. Richard DESCOINGS intervient lorsque le règlement des libertés politiques et syndicales n'est pas respecté, mais il n'y a pas de censure *a priori* des activités des associations. C'est le principe de responsabilité qui prévaut dans le fonctionnement de la vie associative.

Natacha FILIPPI pense qu'il faudrait d'abord voir de plus près ce qu'est cette association avant de la qualifier d'extrémiste.

Pascal ACHARD souhaite revenir sur le Conseil de direction qui s'est réuni ce matin. Les élus de l'UNEF qui y étaient présents ont été informés que le Conseil scientifique ne se réunira pas avant juin 2005. Il demande pourquoi.

Michel GARDETTE répond que c'est un Conseil qui se réunit moins fréquemment que les autres Conseils, en principe trois fois par an. Il a deux types de configuration : une configuration restreinte, limitée aux enseignants permanents, qui gère la gestion de leurs carrières, les habilitations à diriger des recherches et des thèses, et une configuration plénière, dans laquelle les 95 membres potentiels du Conseil scientifique peuvent siéger. Cela n'arrive jamais, mais selon le règlement, sont membres de droit du Conseil scientifique tous les enseignants titulaires de l'IEP de Paris, plus un certain nombre de représentants des chercheurs et six élus étudiants. Il n'est pas choquant que la première réunion du Conseil cette année se tienne en juin. Par ailleurs, il ajoute qu'à sa connaissance, le comité exécutif de l'Ecole doctorale a vocation à accueillir de temps à autre les élus étudiants.

La séance est levée à 20h 20.